



Un cuisiniste qui ne respecte pas un avenant au contrat

Par **enerpack**, le **09/10/2009** à **18:22**

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet immobilier neuf, j'ai rendu visite a un cuisiniste pour faire une estimation de la cuisine de mes rêves. Dans ce magasin ,j'ai expliquer que j'avais un projet immobilier en vue, qu'il me fallait une idée de prix. J'étais accompagné de mon amoureuse (ni concubine ni mariée)

Nous voila parti pour l'habituel jeu acheteur - vendeur pour terminer a une cuisine d'un montant de 13000 euros. Pour validé les 40% de rabais le cuisiniste ma demandé un cheque de 5200€ d'acompte pour validé la promotion. Devant ma reticence a faire ce cheque car n'ayant pas encore eu mon acceptation de crédit immobilier et comptant sur celui ci pour regler ma cuisine nous avons convenu que si il y avait echec de ma demande de crédit la vente serait annulée. Dans ce sens j'ai exigé et obtenu un avenant au contrat stipulant que celui ci etait "sous reserve de l'obtention du crédit maison de mr...". Ma copine a fait ce cheque rassurée par ce papier... et les douces paroles du vendeur attendant notre accord pour encaisser.

Malheureusement ils ont tenté d'encaisser ce cheque ceci malgré tout cela nous mettant dans une situation compliquée. Les négociations semblent vaines vec ce magasin. Nous voici fichés banque de France ce qui nous empeche l'accès au crédit qui pourrait nous faire acheter cette cuisine...

Je leur ai transmi un courrier recommandé expliquant cela et demandant la restitution du cheque et l'annulation du contrat (selon l'article 111-1 du code de la consommation ils ne peuvent me vendre une cuisine sans pouvoir m'expliqué les qualités essentielles du bien. N'ayant aucune cote ni mesure ni plan pour réaliser cette cuisine et l'esquisse remise par le cuisiniste le prouvant...ils ne peuvent justifier l'avoir fait)

Evidement nous ne voulons plus de leurs service comme cuisiniste...

Quels sont mes recours et mes droits? Serait il judicieux d'aller porter l'affaire devant le

tribunal? Quelle est la conduite a tenir?
Merci